

Communiqué de presse pour diffusion immédiate

Zurich, le 25 juin 2020

Assemblée plénière de la Conférence centrale du 20 juin 2020

Sur la voie d'une Eglise solidaire, crédible et plurielle

Contrainte à renoncer en raison de la pandémie de coronavirus à la tenue d'une assemblée plénière convoquée à l'origine en mars, la Conférence centrale s'est réunie finalement en juin de cette année. Les objets inscrits à l'ordre du jour n'en ont été que plus nombreux. «Il y a des orientations importantes à définir qui débordent de beaucoup le cadre des sujets financiers», a souligné la présidente de la Conférence centrale Renata Asal-Steger dans son message de bienvenue. Au-delà des débats consacrés à ces derniers, les discussions ont porté sur la voie devant conduire à une pastorale inter-culturelle et à un renouveau de l'Eglise.

La «contribution due à la Conférence centrale» devient la «contribution Eglise Suisse»

Sous le titre un peu anodin de «révision du règlement des contributions», les délégués ont traité en réalité d'un sujet d'une grande portée. Un coup d'œil jeté sur les chiffres en jeu a permis de comprendre qu'il en allait de facto de la solidarité matérielle au niveau suisse en matière ecclésiale: en moyenne, les contributions annuelles dues par les diverses organisations ecclésiastiques cantonales correspondent à quelque CHF 5.- par fidèle âgé de plus de 15 ans. Afin d'alléger la charge pesant sur les épaules des Eglises cantonales les moins bien loties financièrement parlant, la contribution la plus faible perçue sera désormais limitée à CHF 2.- par fidèle. Inversement, les corporations jouissant d'une forte capacité financière seront appelées à acquitter à la Conférence centrale une contribution oscillant entre CHF 8.- et CHF 15.- par fidèle. Que la révision d'un règlement aussi marqué par une volonté de solidarité ait pu être adoptée à l'unanimité ne relève pas de l'évidence.

La Conférence centrale affecte l'essentiel de son budget d'environ CHF 13 mio au financement de tâches pastorales accomplies à l'échelon de la Suisse et des régions linguistiques. Et pour être mieux compris des personnes moins familiarisées avec les structures de l'Eglise catholique en Suisse, les délégués ont décidé de rebaptiser à l'avenir la «contribution due à la Conférence centrale» par les organisations ecclésiastiques en «contribution Eglise Suisse».

Planification financière en des temps incertains

S'agissant de la fixation du montant cible des contributions Eglise Suisse et de la planification financière 2021-2024 de la Conférence centrale, ces objets avaient eux aussi des implications débordant le domaine financier au sens étroit. La création de bonnes conditions cadres pour la vie ecclésiale à l'échelon national et à celui des régions linguistiques constituait également un objectif à viser. Ainsi, les délégués ont accepté les propositions soumises concernant le montant global des contributions à verser à la Conférence centrale en 2021 et le budget de cette dernière pour cette même année. Ils ont également arrêté le subventionnement que la Conférence centrale assurera à la Conférence des évêques suisses durant la période 2021-2024, le crédit qui sera réservé au cofinancement des tâches pastorales au cours des années 2022-2025 ainsi qu'un plan financier pour l'ensemble des tâches assumées par la Conférence centrale ces prochaines années.

Ce travail de planification a été sensiblement compliqué par divers facteurs, dont les incertitudes financières engendrées par la pandémie de coronavirus et le confinement, le nombre sans cesse croissant des sorties d'Eglise ainsi que les conséquences que ces phénomènes pourraient avoir sur l'action pastorale de l'Eglise. Dans ce contexte, Thomas Franck, directeur administratif de la corporation ecclésiastique cantonale saint-galloise et membre de la présidence de la Conférence centrale, a attiré l'attention sur ce constat: les contributions dues par les corporations ecclésiastiques représentent en réalité à peine 1,1% des recettes que l'Eglise catholique en Suisse dans son ensemble tire des impôts ecclésiastiques et des subsides des pouvoirs publics. Dès lors, si des économies s'imposent, elles sont à réaliser au premier chef sur les 98,9% restants.

Se conformant aux propositions de la Commission des finances et de la présidence, les délégués ont donné leur accord à une planification prévoyant d'augmenter de quelque 5% le soutien financier destiné à la Conférence des évêques suisses, pour atteindre un total de CHF 2,4 mio par an. Parallèlement, ils sont partis du principe que les besoins financiers devraient diminuer légèrement dès 2023, non pas en raison de mesures d'économie mais du transfert de certaines tâches de la pastorale des migrants et des charges y relatives du niveau national à celui des Eglises cantonales.

Sur la voie d'un renouveau de l'Eglise et d'une pastorale interculturelle

Depuis un certain temps déjà, la Conférence centrale s'est attelée à la mise au point d'un Concept global de pastorale des migrants. Parallèlement, elle a entamé une réflexion sur le cheminement commun devant conduire au renouveau de l'Eglise annoncé par la Conférence des évêques suisses. Si ces deux sujets sont d'une importance décisive pour l'avenir de l'Eglise catholique en Suisse, ils se caractérisent aussi par le fait d'avoir pour fil rouge le «vivre ensemble sur pied d'égalité», que ce soit entre fidèles des paroisses locales et migrants, entre clercs et laïcs, ou encore entre hommes et femmes au sein de l'Eglise.

Les délégués ont pris connaissance avec satisfaction que le Concept global de pastorale des migrants

pourra, selon toute probabilité, être adopté avant la fin 2020 et que sa mise en œuvre devrait démarrer sitôt après. Ils se sont également réjouis de ce que les évêques ont décidé de consacrer une partie de leur assemblée ordinaire de décembre prochain à un échange avec des représentants de la Conférence centrale au sujet du cheminement commun vers un renouveau de l'Eglise. Même si ce dernier thème de réflexion occupe un peu moins le devant de la scène en raison de la pandémie de coronavirus, la crise de crédibilité de l'Eglise est toujours là. Les préoccupations évoquées en juin 2019 par la CES, à savoir la place des femmes au sein de l'institution, le célibat et les viri probati, les abus sexuels et de pouvoir ainsi que la foi et la transmission de la foi, demeurent lancinantes, tout comme la question de la «participation aux décisions» soulevée par la Conférence centrale. Les nombreuses interventions des délégués ont confirmé l'appréciation de la Conférence centrale selon laquelle de tels sujets sont à traiter non seulement au niveau diocésain mais encore à l'échelon national.

L'invitation de la CES constitue un premier pas qui devra être suivi par d'autres si l'on veut que le cheminement commun devienne réalité.

Dans ce contexte, Renata Asal-Steger a rappelé la convention de collaboration conclue entre la CES et la Conférence centrale. Ce texte affirme que les deux partenaires s'engagent à «aborder de manière anticipative les mutations qui se produisent au sein de l'Eglise et dans son environnement» ainsi qu'à développer une «position commune» et à fixer des «objectifs et axes stratégiques».

Standing ovation pour Werner Inderbitzin

A la fin de l'assemblée, il a été pris congé de quelques délégués sortants, dont Werner Inderbitzin, président de l'Eglise cantonale catholique romaine schwyzoise. Ce dernier a participé depuis 2007 aux assemblées plénières avec le statut d'invité, cela jusqu'à ce que les catholiques schwyzois décident de rejoindre les rangs de la Conférence centrale à fin 2019. La présidente Renata Asal-Steger a rendu hommage à ses efforts infatigables pour permettre cette heureuse issue. Il ne va pas de soi qu'un homme politique bien en place dans son canton pèse de tout son poids pour qu'une Eglise cantonale, en adhérant à la Conférence centrale, manifeste sa volonté de verser une contribution s'élevant à un multiple de ce qu'elle acquittait jusque-là. Les délégués à la Conférence centrale ont exprimé leur reconnaissance à Werner Inderbitzin par des applaudissements nourris.

Information détaillée n°1: mode de calcul de la contribution Eglise Suisse selon le règlement révisé

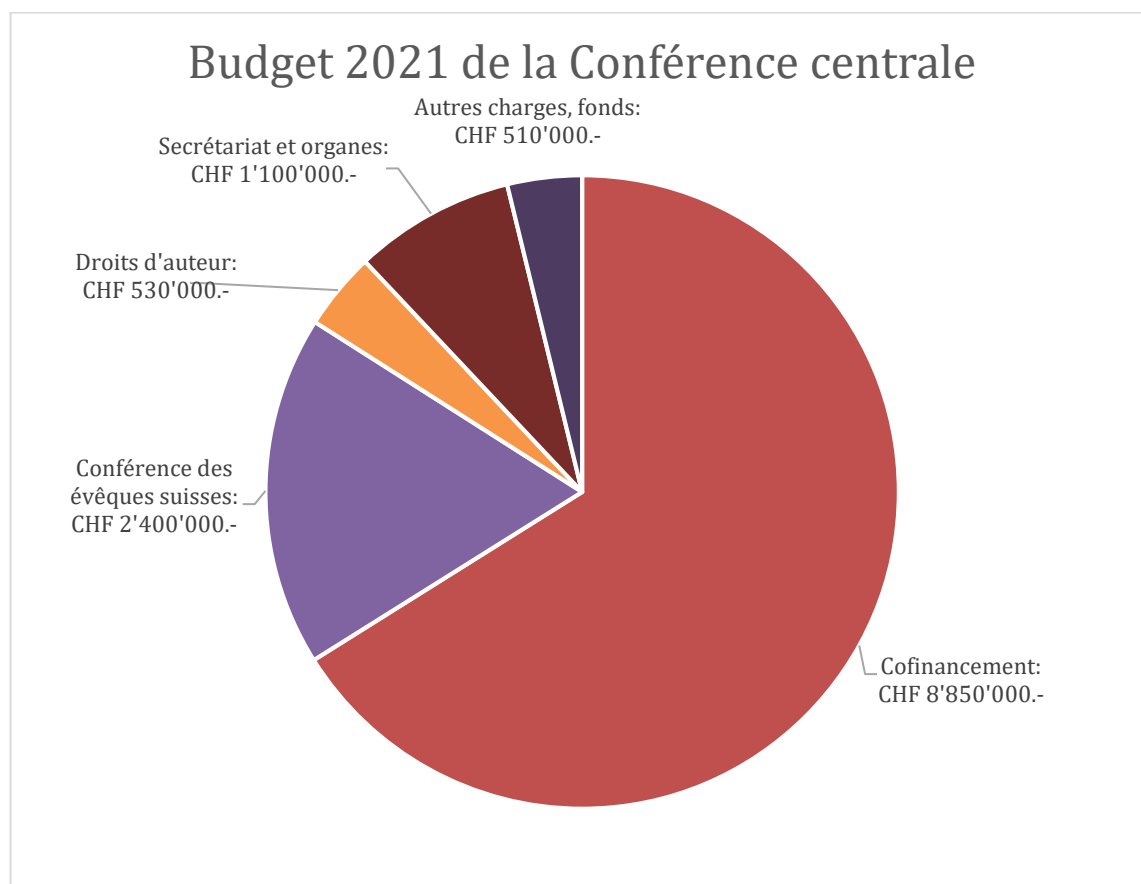
Les contributions Eglise Suisse versées par les organisations ecclésiastiques cantonales sont déterminées comme suit:

- La répartition d'une première moitié du montant cible (la somme globale visée) restera proportionnelle, à savoir basée sur le nombre des fidèles catholiques âgés de plus de 15 ans résidant sur le territoire cantonal tel qu'établi par l'Office fédéral de la statistique.
- La répartition de la deuxième moitié du montant cible continuera à revêtir la forme d'une contribution fixée en fonction de la capacité financière propre à chaque organisation ecclésiastique cantonale. Celle-ci est calculée à partir de deux éléments: 1) la situation financière de l'Eglise cantonale résultant des recettes qu'elle tire des impôts ecclésiastiques et contributions volontaires des personnes physiques et morales ainsi que des subsides des pouvoirs publics, et 2) l'indice des ressources de la Confédération classant la performance économique de chaque canton.
- L'indice de la capacité financière de l'Eglise cantonale ainsi déterminé sera nouvellement arrondi au centième de point plutôt qu'au dixième comme jusqu'ici. Dès lors, la contribution due par chaque organisation ecclésiastique cantonale pourra être graduée de manière plus fine et ne plus subir des changements brutaux de la somme à verser en cas de variation même légère de l'indice de la capacité financière de l'Eglise.
- En outre, la contribution Eglise Suisse due par les organisations ecclésiastiques cantonales les moins bien loties sera désormais ramenée à 2 francs par fidèle âgé de plus de 15 ans.
- Enfin, l'indice des ressources de la Confédération entrant dans le calcul de la capacité financière de l'Eglise sera plafonné à 240 points pour prévenir un impact excessif de ce facteur.

Information détaillée n°2: chiffres clés du budget 2021 de la Conférence centrale

La Conférence centrale tablera en 2021 sur des recettes de CHF 13,39 mio (dont 13,31 mio provenant des contributions de ses membres). Cet argent sera utilisé comme suit:

- CHF 8,85 mio pour le cofinancement de tâches de l'Eglise accomplies à l'échelon de la Suisse et des régions linguistiques
- CHF 2,4 mio pour le subventionnement de la Conférence des évêques suisses
- CHF 0,53 mio pour les redevances de droits d'auteur
- CHF 1,1 mio pour les frais du secrétariat et des organes de la Conférence centrale
- CHF 0,51 mio pour d'autres charges, notamment attributions à des fonds



Pour plus d'informations, s'adresser à Daniel Kosch, secrétaire général de la Conférence centrale, tél. 044 266 12 01, e-mail: daniel.kosch@rkz.ch